

DECRET N° 2024/336 DU 24 JUIL 2024
portant adhésion du Cameroun au Traité de l'Organisation
Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) sur le droit
d'auteur, adopté le 20 décembre 1996 à Genève (Suisse).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

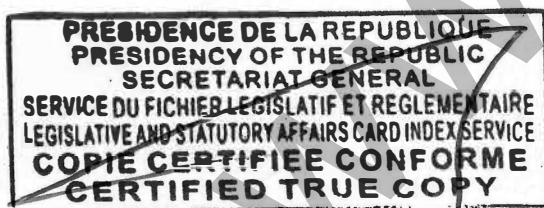
Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 2024/004 24 JUIL 2024 autorisant le Président de la République
à procéder à l'adhésion du Cameroun au Traité de l'Organisation Mondiale de la
Propriété Intellectuelle (OMPI) sur le droit d'auteur, adopté le 20 décembre 1996 à
Genève (Suisse),

DECRETE :

ARTICLE 1^{er}.- Le Cameroun adhère au Traité de l'Organisation Mondiale de la
Propriété Intellectuelle (OMPI) sur le droit d'auteur, adopté le 20 décembre 1996 à
Genève (Suisse).

ARTICLE 2.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure
d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-



Yaoundé, le 24 JUIL 2024

